



Assemblée Générale du 04 Mai 2012

Rapport moral

* * *
*

Préambule :

Hommage à Jean-Marc Michelet et à Nathalie Jeanpierre, qui nous ont quittés depuis notre précédente Assemblée Générale.

Jean-Marc nous a quitté en Novembre 2011, il était accompagnateur au SAVS de Palaiseau, c'était un passionné d'informatique : nous lui devons la réalisation du nouveau site de l'ALVE.

Nathalie nous a quitté au début du mois Mars 2012, elle était Directrice de La Maison de la Pergola à Etampes depuis son ouverture en 2004. Nathalie a participé à la création de l'ALVE et elle a consacré sa vie à aider les personnes en souffrance psychique. Son départ a été une lourde épreuve bien sûr pour sa famille et ses enfants, mais également pour ses collègues de l'ALVE et plus particulièrement pour l'équipe et les résidents de la Pergola, qui ont tenu à lui rendre hommage en plantant un olivier, arbre qu'elle appréciait particulièrement.

Nous renouvelons notre soutien aux familles et en particulier aux enfants de Jean-Marc et de Nathalie.

Colloque du 09 Juin 2011 :

En 2011, l'A.L.V.E a fêté ses 20 ans. C'est en 1991 que des familles issues de l'UNAFAM et des soignants de l'hôpital Barthélémy Durand d'Etampes ont créé l'association ALVE pour accueillir et accompagner des personnes en souffrance psychique qui n'avaient plus rien à faire à l'Hôpital.

La première maison a été ouverte en 2001, après 10 ans de démarches sans relâche de la part de l'équipe fondatrice de l'Association.

A l'occasion des 20 ans de l'ALVE, un colloque a été organisé le 09 Juin 2011 avec la participation de nombreux membres de l'équipe fondatrice et de nombreuses personnalités de l'Agence Régionale de Santé, de la Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale et des responsables du Service des personnes âgées et handicapées du Département pour nous présenter les évolutions et réformes à venir.

L'un des moments forts de ce colloque a été la projection d'une vidéo, dans laquelle les résidents des maisons, les usagers des SAVS et les salariés de l'ALVE ont raconté leur vision de l'A.L.V.E, de la vie dans les maisons et du partage dans les services d'accompagnement.

Le Président du Conseil Général de l'Essonne, Jérôme Guedj, a clôturé le colloque en affirmant son attachement aux valeurs de l'A.L.V.E. et son soutien à son développement et, à cette occasion, il a annoncé le lancement d'un nouvel appel à projet pour la création d'un foyer de vie dans le sud de l'Essonne.

La journée de réflexion du 16 Décembre 2011

En prolongement du colloque, une journée de réflexion a été organisée le 16 Décembre 2011 **en vue de réfléchir à la stratégie à mettre en œuvre au sein de l'A.L.V.E. pour assurer son développement dans un environnement en pleine évolution et dans un contexte de très fortes restrictions budgétaires.**

A cette occasion Dominique BARILLOT a rappelé les changements intervenus depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 21 juillet 2009 :

Suppression des CROSMS et instauration de la procédure « appel à projet » sur la base de cahiers des charges établis par les départements avec des contraintes précises :

- calendrier pluriannuel des appels à projet,
- délai de réponse court (60 à 90 jours) pour les promoteurs de projets,
- mise en place d'une commission de sélection des appels à projet comprenant des élus et des représentants des usagers,
- décision d'autorisation par les autorités compétentes,
- délai de 6 mois pour la délivrance de l'autorisation, l'absence de réponse équivalent au rejet du projet.
- besoins établis sur la base de plans régionaux qui définiront aussi les lieux d'implantation afin d'équilibrer l'offre. Les départements auront la possibilité de réserver une place aux projets innovants et à l'expérimentation.

En parallèle de ces nouvelles dispositions il faut aussi avoir à l'esprit que la crise économique actuelle a des répercussions sur les budgets des départements. L'aide de l'Etat n'étant pas augmentée, les charges d'aide sociale pèsent lourdement sur les budgets départementaux.

Par ailleurs, **la réforme annoncée des collectivités territoriales en 2014** pourrait avoir pour conséquence directe la suppression de la *clause générale de compétence* (suppression des subventions de création des structures sociales..) et la suppression des cumuls de subventions.

Le dernier point soulevé par Dominique BARILLOT concerne la réduction du nombre d'associations souhaitée par les financeurs.

Quelques réactions à propos de la nouvelle procédure d'appel à projet:

Les différents échanges que nous avons eus depuis cette journée de réflexion de décembre 2011 montrent que la réforme « appel à projet » continue de susciter de nombreuses réactions:

Les réactions les plus optimistes soulignent l'intérêt d'une planification pluriannuelle et de mieux cibler les besoins, mais dans un contexte de restrictions, il n'y aura pas forcément une réponse adaptée en termes de moyens.

La crainte majeure concerne les risques d'une concurrence effrénée de la part de grosses associations qui seront en mesure de répondre instantanément aux appels à projet, à des conditions extrêmement compétitives au détriment de la qualité de la prestation: il s'agit de grosses structures qui n'offrent pas forcément une réponse adaptée à la spécificité du handicap psychique (recherche d'économies : capacité d'accueil importante, mélange de pathologies: troubles psychiques et déficience mentale, par exemple).

Des associations, à vocation « business », parrainées par des banques ou assurances sont en place et se développent de manière vertigineuse.

De nombreuses incertitudes pèsent donc sur notre environnement:

Le slogan de notre colloque du mois de Juin était: « *continuons à rêver* », restons optimistes et, à défaut de continuer à rêver, au moins: « *continuons à avancer* ».

Cette journée d'échanges et de réflexions a été extrêmement riche: elle a permis d'identifier nos points forts et de prendre conscience de notre vulnérabilité dans un contexte en pleine évolution.

Parmi les points forts ont été évoqués :

-nos valeurs et en particulier nos valeurs humanistes fondées sur le respect de la citoyenneté des personnes prises en charge.

-notre fonctionnement en réseaux avec l'UNAFAM, La Fédération Croix Marine, Agapsy et d'autres associations défendant les mêmes valeurs. Mais également, nos accords de partenariats futurs avec notamment l'Hôpital Paul Guiraud dans le cadre d'un GCS (Groupement de Coopération Sanitaire). Le partenariat avec les secteurs de soins est un axe fondamental et historique pour notre Association: tous nos projets sont préparés en étroite collaboration avec les soignants.

- La sauvegarde de notre autonomie dans un contexte difficile requiert de notre part une grande vigilance, nous sommes à une taille critique et les sollicitations au niveau du Siège seront de plus en plus importantes: pilotage économique, préparations des projets, recherches de financements, etc...

Le positionnement de l'ALVE

Dans ce contexte et en prolongement de la journée de réflexion de décembre 2012, un certain nombre d'orientations ont été proposées par le bureau et validées en CA :

1 % Conduite des projets :

Les projets sont instruits avec les secteurs soins et présentés aux autorités compétentes, nous allons devoir nous adapter à la nouvelle procédure des appels à projet. Bien sûr, nous allons continuer à travailler très en amont avec les secteurs de soins, mais nous devons également engager une **réflexion stratégique concernant notre plan de développement**.

L'idée initiale était de créer une **commission technique projet** pour définir le plan de développement et les pistes d'élargissement de nos prestations. En fait, les orientations de développement ont été examinées dans le cadre d'un bureau élargi et validées par le CA.

Dans ce domaine, un projet de schéma de déploiement sur le 91 a été préparé en concertation avec l'UNAFAM 91, en vue de la préparation du Schéma Départemental (3 foyers + 1 Corbeil, 4 SAVS, 2 FAM, etc..). Par ailleurs, nous avons été invités par le Conseil Général de l'Essonne à une réunion de présentation des travaux d'élaboration du schéma Départemental et nous participerons en Juin 2012 aux différents groupes de travail organisés par le Conseil Général de l'Essonne.

Nous travaillons actuellement avec l'UNAFAM-91 sur un nouveau concept qui est la transposition en Essonne d'un dispositif mis en place dans le Nord - Pas de Calais pour aider au maintien à domicile de certaines personnes handicapées psychiques (**SAMAD**).

L'objectif de ce dispositif est le maintien à domicile de patients souffrant de troubles psychiques, identifiés comme tels par un médecin psychiatre et pouvant à ce titre justifier d'un service d'accompagnement à domicile. La vocation première du **SAMAD** est de lutter contre l'isolement des personnes prises en charge et de créer du lien sans être pour autant intrusif, en assurant des visites régulières à leur domicile pour rythmer leur quotidien et les inciter à accomplir les tâches nécessaires au maintien d'une hygiène corporelle et domestique acceptable.

Ces personnes sont le plus souvent en situation de « non demande » et de « non perception » de leurs troubles et de leurs difficultés à exister dans la cité. Il s'agit donc, dans toute la mesure du possible, d'éviter la survenance de situation de crise. L'auxiliaire de vie (profil: aide soignante) est donc là pour **maintenir le lien social et relayer aux autres professionnels** les besoins non exprimés qu'elle perçoit. Le dispositif SAMAD repose sur une étroite collaboration avec les secteurs soins basée sur des réunions d'évaluations régulières.

Ce type de dispositif innovant de maintien à domicile correspond à une recommandation de l'OMS et à un enjeu majeur du Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2011-2015 qui est de prévenir les ruptures dans les parcours de vie des personnes concernées, quel que soit leur lieu de vie. Il est très clairement explicité dans ce PPSM 2011-2015 que : *«... dans la continuité du chantier national prioritaire pour l'hébergement et le logement, il s'agit de privilégier autant que possible l'accès et le maintien dans un logement de droit commun. Cela n'est possible que dans la mesure où la vie dans ce logement est soutenue, chaque fois que nécessaire, par les soins et l'accompagnement social ou médico-social »*.

Notre objectif est maintenant, avec le soutien d'un (ou deux) secteurs de soins, de lancer une expérimentation en accord avec les financeurs potentiels de la CPAM, de l'ARS et du Conseil Général.

Au-delà de cette phase de **réflexion stratégique et de participation active dans l'élaboration des Schémas Départementaux**, Nous devons également préparer la mise en place des nouvelles structures (groupes de travail spécifiques: organisation, recrutements...).

Nous espérons en effet entrer dans une phase d'ouverture de nouvelles structures :

-En Eure et Loir, la résidence accueil provisoire de Dreux (5 places) est en place depuis fin 2011 sur la base de logements mis à disposition par l'office HLM (Habitat Drouais), un projet de résidence définitive a été présenté par Habitat Drouais : projet attractif, mais pour l'instant financièrement difficilement viable (loyer trop élevé), le plan de financement de l'Habitat Drouais est à revoir.

-La résidence accueil de Pussay est en bonne voie : La propriété a été acquise par un établissement foncier pour le compte de notre partenaire SNL91 qui prend en charge le portage

immobilier et la maîtrise d'ouvrage. ALVE assurera la gestion de la résidence d'accueil et l'accompagnement. Ouverture prévisionnelle en 2013.

-Nous attendons la diffusion de l'appel à projet du Conseil Général pour le foyer de vie de Corbeil. Le Directeur du CH Sud Francilien nous a adressé en Décembre 2011 une lettre d'intention de cession du bâtiment Vivaldi en vue de la réalisation de notre projet commun. La promesse de vente devrait être signée rapidement (réunion le 09 Mai avec les Notaires de l'ALVE et du CHSF).

2 °/ Dimensionnement du Siège:

Lors de la journée du 16 Déc 2011, nous avons évoqué également notre fragilité. En particulier, notre taille critique, alors que nous allons aborder une période de renouvellement des dirigeants de l'association. Le Conseil Général a été interpellé officiellement à ce sujet: sa réponse n'est pas pleinement satisfaisante. Compte tenu des projets en cours, nous devons examiner toutes les pistes permettant de renforcer les moyens du Siège de manière pérenne.

3 °/ Les valeurs de L'ALVE: Commission d'éthique et qualité de fonctionnement interne.

Un groupe de travail a été mis en place en 2010 pour réfléchir et identifier les **valeurs de l'ALVE** : ce groupe a rendu ses conclusions dans un document synthèse. C'est une première étape, mais **les valeurs de l'ALVE, ce n'est pas un concept que l'on impose, mais surtout une démarche que l'on partage.**

Il a donc été proposé de créer une **commission d'éthique et qualité de fonctionnement interne**, dont la mission serait centrée sur la **vie des structures**. Cette commission serait une instance totalement distincte du « Comité de Direction », mais elle associerait les différents responsables de structures et certains membres du bureau dans une réflexion commune.

L'arrivée au sein de l'ALVE de 2 nouveaux Directeurs de structures et la fusion récente avec Elan 28 sont des opportunités à saisir pour dynamiser les échanges sur la vie des structures.

Il existe déjà des échanges inter-structures, à caractère festif: la journée Inter-Alve, par exemple, mais **l'objectif de cette commission d'éthique est surtout de favoriser une réflexion commune sur différents thèmes, sans pour autant remettre en cause en l'identité de chaque structure : il ne s'agit pas de promouvoir la « pensée unique », mais de favoriser une démarche de partage autour des valeurs de L'ALVE.**

4 °/ Notre fonctionnement en réseau.

L'ALVE est fragile par rapport aux associations de taille importante et pour rester maître de notre avenir dans le domaine de l'accompagnement des personnes en souffrance psychique, nous devons de plus en plus fonctionner en réseaux avec des associations qui défendent les mêmes valeurs.

Nous agissons en collaboration étroite avec l'UNAFAM 91, nous sommes membres et nous participons aux travaux de nombreuses fédérations (Croix Marine, Agapsy, etc ...), qui agissent pour améliorer la connaissance et prise en charge spécifique du handicap psychique: Intervention d'Agapsy auprès des Services publics, projet de centre de ressources et d'orientation en Ile de France.

Notre partenariat avec les secteurs de soins est un axe fondamental et historique pour notre Association: Sur les projets en cours, nous nous réjouissons des partenariats exemplaires que nous avons avec le CH Sud Francilien et pour le Val de Marne, avec les CH Paul Guiraud et les Murêts.

4 °/ Communication interne et externe.

La communication interne et externe est un axe important que nous devons développer : une revue « Esprit ALVE » a été lancée par Dominique Ramel, il faut maintenant la faire vivre: création d'un comité de rédaction avec des correspondants dans chaque structure. Nous comptons sur la commission d'éthique et de qualité de fonctionnement pour agir en ce sens.

Le site ALVE est un bon média pour la communication externe: il n'est peut-être pas encore suffisamment utilisé.

Merci à tous.

*Le président du Conseil d'Administration
Jean-Marie Claustre*